



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4772

Approbation d'une convention cadre de coopération entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne - Musée d'histoire de Lyon, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4772 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEES GADAGNE - MUSEE D'HISTOIRE DE LYON, L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Agence d'urbanisme est une association regroupant des collectivités, des établissements et des organismes publics et se veut un lieu d'échanges, de mutualisation et de partage entre les différents acteurs impliqués dans le développement et l'aménagement de l'agglomération lyonnaise et de son aire métropolitaine.

Cette agence a pour but de faciliter l'émergence et la mise en œuvre de projets communs, la cohérence des politiques publiques conduites par ses membres et la conception d'un développement urbain plus responsable, porteur d'une meilleure qualité de vie et économe des ressources.

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a pour mission de développer l'information, la sensibilisation et la participation du plus grand nombre dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages. Il est à la fois conseiller et formateur des maîtres d'ouvrages publics et privés, des élus locaux dans leur projet d'aménagement et de construction, et des professionnels. Il conseille les particuliers et intervient en milieu scolaire à la demande des enseignants. Il s'adresse au grand public par des expositions, des débats, visites...

Le Musée d'histoire de Lyon - Musées Gadagne, établissement culturel de la Ville de Lyon, riche d'une importante collection, est un lieu de ressources pour comprendre l'évolution de la ville de Lyon. Il propose un parcours permanent, des expositions temporaires et une programmation culturelle ouverte à tous les publics. Il vise également à prendre une part active dans la vie de la cité, en nouant de nombreux partenariats avec des associations et des institutions ancrées sur le territoire, et à offrir la possibilité à chaque habitant de s'y situer et d'y vivre sa propre histoire.

Compte tenu d'un ensemble de thématiques communes (l'architecture, l'urbanisme, le territoire ..), ces institutions sont régulièrement amenées à collaborer afin de confronter leurs points de vue et ainsi enrichir des réflexions ou des études communes sur des enjeux urbains passés ou actuels.

Par leur domaine d'intervention, les actions de ces institutions sont souvent complémentaires dans leur démarche.

Afin de développer et de formaliser cette collaboration, ces partenaires institutionnels souhaitent à présent constituer un réseau d'ingénierie culturelle et urbaine organisé autour :

- d'une pédagogie de la ville passée et présente et des enjeux auxquels elle est confrontée auprès de publics élargis ;
- d'une mise en dynamique d'une expression citoyenne sur l'avenir du territoire ;

- d'une mise en perspective de cette expression citoyenne dans le but d'enrichir les réflexions et les politiques publiques conduites par les institutions urbaines.

Un des enjeux de ce réseau est de parvenir à constituer une chaîne de pédagogie, d'animation, de valorisation et de mise en perspective de l'expression citoyenne sur les grands enjeux urbains d'aujourd'hui et de demain.

Pour le Musée d'histoire de Lyon - Musées Gadagne, ce réseau partenarial constituera un soutien important dans le cadre de son projet de refonte de ses espaces d'exposition permanente pour l'alimentation de sa réflexion notamment sur des sujets transversaux (l'environnement, les migrations, la santé, l'énergie, etc.), l'objectif du nouveau parcours, organisé autour de 4 grands axes thématiques, étant de donner les clés de lecture du territoire, de son histoire mais aussi des enjeux urbains contemporains.

Afin de formaliser leur collaboration et la création de ce réseau, les trois partenaires ont élaboré conjointement une convention cadre de coopération pour une durée de trois ans.

Différents types d'actions pourront être menées dans le cadre de ce réseau, telles que :

- la participation à des événements ponctuels organisés par l'un des partenaires ;
- le montage et la participation à des groupes de travail professionnels susceptibles d'accueillir et d'associer les sphères techniques, culturelles ou scientifiques ;
- l'analyse des paroles recueillies par l'Agence d'Urbanisme et leur mise en perspective au regard des réflexions ou travaux de son programme d'activité.

Un comité de suivi établira chaque année le programme des actions à mener pour l'année à venir.

Vu ladite convention cadre de coopération ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention cadre de coopération susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne -Musée d'histoire de Lyon, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention cadre de coopération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER